



EHPAD Jacqueline Auriol

Affaire suivie par Mme AUBISSE Lydie
Tél : 05.57.56.01.70

Objet : Inscription EHPAD Jacqueline AURIOL

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande relative à la maison de retraite, l'E.H.P.A.D Jacqueline AURIOL, nous vous prions de trouver ci-joint la liste des documents nécessaires à la prise en compte de votre admission.

Compte tenu de la demande importante déjà enregistrée à ce jour, nous ne pouvons que vous recommander de nous retourner au plus vite les fiches renseignées.

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'à l'issue de la remise complète de ce dossier accompagné des documents demandés.

Le montant du dépôt de garantie s'élève à **814 €** (chèque à établir à l'ordre du Trésor public) et ne sera versé que le jour de l'admission. Les courts séjours temporaires ne sont pas concernés.

Le montant de la redevance hébergement (**58.96€**) + talon modérateur (**5.65€**) s'élève à **64.61 €* par jour** (APA déjà déduite).

Dans le cadre de la dotation l'établissement touche directement l'APA sauf pour les plans d'aides accordés pour séjours temporaires qui seront versés directement au résident.

Vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

E.H.P.A.D Jacqueline Auriol

- Tarifs notifiés par arrêté du Conseil Départemental de la Gironde au 01.03.2021